

OBJECTIF ET DÉROULÉ

Cet atelier a été organisé afin de partager et discuter les travaux du projet REPRO-INNOV autour du rôle du territoire dans le développement d'innovations par les acteurs économiques des filières agroalimentaires (nouveaux produits, offres de services des coopératives agricoles, nouvelles relations interentreprises sur un territoire, innovations environnementales...). Il s'est tenu en ligne et a rassemblé plus de 40 participants.

1. Restitution de résultats scientifiques

- « Les processus d'éco-innovation pour l'économie circulaire en territoire rural : le cas de la méthanisation collective en Occitanie », D. Galliano, A. Gonçalves, P. Triboulet (UMR AGIR, INRAE)
- « Innover dans les villes moyennes dans le secteur agroalimentaire : le rôle clé du territoire », G. Labrousse et R. Levy (UMR LEREPS, ENSFEA)



Diaporamas disponibles en ligne

2. Témoignages autour des freins et leviers mobilisés dans la création ou le développement d'innovations



Projet Alimentaire Territorial (PAT) à Albi
Projet initié en 2017-2018

Objectif : Développer la production locale ainsi que la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation locale dans la commune

Présenté par Hélène LAMOTHE, chargée de mission Agriculture, Alimentation et Territoire à la [Direction Départementale des Territoires du Tarn](#), service d'économie agricole et forestière



Espace-test maraicher sur le territoire de Gaillac-Graulhet
Projet initié en 2012

Objectif : Faciliter l'installation d'agriculteurs afin de répondre aux besoins locaux en légumes en agriculture biologique

Présenté par Hélène LAMOTHE (voir ci-contre)



Marché de plein vent de produits locaux dans un village de l'Hérault
Projet initié en 2020

Objectif : créer du lien social et de l'activité dans la commune

Présenté par Danièle GARSON, formatrice outils numériques cartographiques, membre de l'association [Planète terroirs](#)



Méthanisation pour la filière maïs-semence en Basse Ariège
Projet initié en 2013

Objectif : Produire du biogaz à partir de pieds de maïs mâles par un collectif de 50 producteurs de maïs semence

Présenté par Bernard PUJOL, agriculteur, président de la société ARSEME (qui gère l'unité de méthanisation) et Jean MISTOU, agriculteur, président de la société PROSEM (qui gère l'approvisionnement du méthaniseur et l'épandage des digestats)



Coopérative des Bergers du Larzac
Projet initié en 1996

Objectif : Proposer des débouchés à des éleveurs ovins laitiers locaux hors de la filière Roquefort (en bio et conventionnel)

Présenté par Thomas PARENTI, Directeur de la production

3. Échanges avec les participants pour caractériser les facteurs territoriaux qui permettent de surmonter ces difficultés.

1/ LE RÔLE COMPLÉMENTAIRE DES COLLECTIVITÉS ET DES AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Atouts

- Les collectivités (notamment municipalités et Région) peuvent appuyer l'émergence et l'accompagnement de projets éco-innovants :
 - à travers leur capacité à subventionner les projets et/ou financer l'acquisition de ressources telles que le foncier par exemple. Ces financements publics viennent en complément des financements privés (banques, partenaires du projet, citoyens...) tout aussi déterminants.

«La Communauté d'agglomération a acquis le foncier nécessaire pour créer l'espace test mis à disposition des candidats en formation pour une installation. Via des accords avec la SAFER, cela permet à ces derniers de trouver du foncier pour s'installer une fois leur projet consolidé.»

«Le financement du projet repose sur des subventions régionales (Région Occitanie), nationales (ADEME) et européennes (FEDER) importantes, mais aussi sur les contributions des agriculteurs et d'autres acteurs privés, des prêts bancaires et du financement participatif.»

«L'aide au financement des PAT par l'État a permis le déploiement d'actions concrètes sur le territoire Albigeois.»

Soulignons cependant que certains projets ne bénéficient pas de subventions et doivent trouver d'autres sources de financement.

«La coopérative a fait appel à un financement participatif auquel ont contribué des agriculteurs du territoire (pas forcément membres du projet), le réseau des Amis du Larzac et d'autres acteurs privés du territoire.»

- et/ou dans l'apport de ressources immatérielles aux porteurs de projets, soit directement (conseils), soit en facilitant la mise en relation des porteurs de projets avec d'autres acteurs proposant ces ressources (expertise technique, prestation de service).

- Leur rôle est véritablement déterminant quand elles collaborent avec d'autres acteurs du développement des territoires (coopératives agricoles, associations, ...) au sein des projets.

«Projet rendu possible par la collaboration entre une conseillère municipale, une habitante membre de l'association Planète terroirs et une productrice locale récemment installée en bio.»

«Né d'une volonté politique, le projet a été relayé par un élu sensibilisé aux questions environnementales et de souveraineté alimentaire, qui s'est appuyé en phase d'émergence sur la dynamique d'associations présentes sur le territoire.»

«À l'initiative d'élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, le projet a également rassemblé la chambre d'agriculture, la MFR de Brens (Inéopôle formation) et une association pour le développement d'agriculture en milieu rural, l'ADEAR.»

- L'expertise et l'ingénierie menées par des associations, des bureaux d'études, les acteurs de la recherche ou autres structures d'appui ont été identifiées comme un vrai moteur dans le développement des projets. Pour qu'un projet réussisse dans un territoire, il semble qu'il doive être accompagné par des structures ou consultants intervenant sur les volets juridique, technique, informatique ou encore l'ingénierie de projet. Avoir un accompagnement attentif et réactif et pouvoir mobiliser de l'expertise, avec si possible des structures présentes localement, sont donc des facteurs importants.

«Le projet s'est appuyé sur un bureau d'étude pour l'ingénierie de projet mais également sur un expert de la BPI pour son financement, ainsi que sur des juristes qui ont permis de lever des recours déposés contre le projet.»

- Les chambres consulaires (agricoles et CCI) jouent également un rôle important dans le développement de projets pour identifier les bons interlocuteurs mais également pour apporter un soutien technique (d'autant plus qu'elles ne dépendent pas des alternances politiques). Elles contribuent aux diagnostics partagés sur les territoires, aussi bien à l'échelle de projets individuels, collectifs mais aussi à l'échelle de projets de territoires portés par des collectivités.

La Chambre d'Agriculture est un acteur souvent cité.

Limites

- L'implication des collectivités peut ne pas être suivie d'effet, en partie parce que des acteurs importants du territoire ne sont pas impliqués.

«Le PAT n'a pris de l'ampleur qu'après l'intégration du Lycée Agricole et de la Chambre d'Agriculture dans le partenariat.»

- La complexité administrative des procédures d'aide (notamment sur l'affichage des critères d'aide) ou le manque de réactivité peuvent ralentir les projets.

«Difficultés d'implantation du marché (absence d'électricité pour le point de vente une fois la nuit tombée) dues à la lenteur des procédures administratives et des prises de décision du conseil municipal. Le problème n'a été réglé par la collectivité qu'une fois mise devant le fait accompli malgré des demandes répétées de la part du porteur de projet.»

- Le rôle des collectivités dépend aussi des choix stratégiques et de la volonté des élus qui peuvent dans certains cas favoriser des projets déjà existants plutôt que de nouveaux projets innovants.

«Les collectivités de la zone sont de longue date focalisées sur le soutien à la filière Roquefort, très fortement présente sur le territoire. Au démarrage du projet de coopérative, les collectivités ne souhaitaient pas prendre le risque de soutenir des filières alternatives.»

- Pour les PAT, un frein à leur concrétisation est leur traduction limitée dans les politiques d'aménagement, associée aux difficultés de coopération entre collectivités.

Face à ces difficultés, et notamment pour les territoires ruraux, des témoins ont souligné que la mise en place d'un guichet unique dans certains territoires pourrait jouer un rôle de médiation pour identifier les bons acteurs (dans les deux sens : porteurs et accompagnateurs).

2/ LES RELATIONS SOCIALES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un levier d'action pour monter des projets

- Les projets sont souvent développés par un ensemble d'acteurs présents sur un même territoire, qui se connaissent en amont du projet et qui influencent fortement sa dynamique (souvent en coordination avec une ou plusieurs collectivités). La faible densité des territoires considérés apparaît donc non pas comme un frein mais comme un levier à l'interconnaissance, la cohésion et la coordination des acteurs, permettant de faire émerger des projets plus spontanément que dans des grands territoires.

- Cette interconnaissance des acteurs peut même faciliter l'accès aux financements participatifs ou par les banques.

«Une relation de confiance existe entre le banquier et les agriculteurs qui souhaitent investir dans le projet.»

- Les projets «à taille humaine» permettent à chacun d'être reconnu et d'avoir droit à la parole, ce qui crée une dynamique favorable pour le projet.

- Cette dynamique sera d'autant plus forte que les acteurs peuvent s'ancrer dans un territoire qui a une identité affirmée.

«Projet monté à partir d'un collectif de plus de 50 agriculteurs et éleveurs de Basse Ariège et Haute-Garonne.»

«Projet monté dans le territoire du Larzac, qui a une forte identité.»

«La proximité qui existe dans le village a facilité l'engagement individuel de différents acteurs, y compris institutionnel, dans le projet.»

Parfois sources de difficultés sur le moyen et long terme

- Ces projets reposent souvent sur un noyau d'acteurs très réduit qui peuvent avoir une surcharge de responsabilités et de travail et aussi de prise de risques. Ces acteurs «leaders» soulignent ainsi le risque d'essoufflement des projets par manque d'appui interne au sein des projets et d'appui externe en termes d'accompagnement. Ce qui conduit à réaffirmer l'importance pour ces projets de savoir s'entourer de personnes et organismes disposant de connaissances/compétences spécifiques en lien avec les besoins des projets.

- Un autre frein important a été évoqué pour certains projets : celui de l'acceptabilité sociale qui peut bloquer le développement de certaines démarches comme la méthanisation qui oppose bien souvent les différentes façons d'appréhender la transition écologique... L'acceptabilité semble cependant meilleure quand les acteurs économiques et institutionnels se mobilisent et se mettent d'accord pour créer une dynamique autour du projet sur le territoire. Les témoignages montrent cependant qu'il peut aussi exister des problèmes d'acceptabilité internes à certains projets, des divergences de point de vue en termes d'orientations et du niveau d'engagement nécessaire de chacun des membres.

3/ LES RESSOURCES MATÉRIELLES DU TERRITOIRE (INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS)

Les infrastructures routières, de télécommunication et de transport d'énergie, et les aménagements publics jouent un rôle important, bien que différent en fonction du type de projet. Ces infrastructures ont un rôle de levier pour faciliter les projets mais aussi de frein lorsqu'elles ne fonctionnent pas ou ne sont pas présentes.



Atouts

- La présence d'autoroutes peut ainsi être un vrai levier de désenclavement en facilitant l'expédition de marchandises et en générant du passage pour faciliter la vente directe notamment.
- Les réseaux de télécommunications, nécessaires à l'activité des entreprises, facilitent la circulation des connaissances et informations, notamment via les réseaux sociaux, ce qui renforce la dynamique sociale autour du projet.



Limites

- En revanche, les défaillances de ces réseaux (zones blanches, pannes, ...) dans certains territoires ruraux pénalisent les entreprises pour leurs activités de production et de commercialisation. Ce frein peut être amplifié par un manque apparent de volonté politique d'investir dans les infrastructures.



«Le marché s'est développé grâce à une petite équipe locale qui échangeait sur un groupe Facebook.»



«Le Larzac est une zone blanche, ce qui freine les activités de la coopérative.»

- Il en va de même pour les infrastructures de transports d'énergie (conduite de gaz, lignes électriques) et certains aménagements urbains, dont l'absence peut fortement compromettre des projets (importants ou plus modestes) et dont la construction relève au moins pour partie de choix politiques en termes d'aménagement du territoire et de l'espace public.



«Méthanisation à injection directe nécessitant la présence d'une conduite de gaz sur le territoire.»



«Manque d'électricité pour la tenue du marché à la tombée de la nuit.»

Qu'en retenir ?

Les témoignages des porteurs de projets lors de cet atelier ainsi que les travaux de recherche menés dans le cadre de REPRO-INNOV illustrent bien que :

- C'est la combinaison de plusieurs facteurs qui induit un contexte et une dynamique positive favorisant leur développement.
- Ces territoires ruraux et de villes petites et moyennes sont le terrain fertile d'innovations diversifiées de par leur nature et leur échelle.
- L'émergence et le développement de projets reposent sur des facteurs territoriaux clés communs :
 - coordination / complémentarité de l'action des acteurs privés et publics (à différents échelons),
 - rôle des volontés politiques locales (accompagnement),
 - force des réseaux relationnels locaux et présence d'au moins quelques acteurs ayant une expertise technique ou en termes d'accompagnement,
 - ouverture du territoire (c'est-à-dire capacité des porteurs de projets à sortir du local pour trouver d'autres ressources),
 - persistance du besoin de certains aménagements et certaines infrastructures.

Cette étude fait partie du projet de recherche REPRO-INNOV, qui étudie les réorganisations productives et les innovations dans les filières agroalimentaires. Un projet co-financé par l'Inra et la Région Occitanie dans le cadre du programme PSDR4 Occitanie (2016-2020).

Plus d'informations sur le programme PSDR4 Occitanie et le projet REPRO-INNOV : www.psd-r-occitanie.fr

Organisateurs de l'atelier et auteurs du document:
Amélie Gonçalves (UMR AGIR, INRAE), **Rachel Levy** (UMR LEREPS, ENSFEA), **Pierre Triboulet** (UMR AGIR, INRAE), **Brice Navereau** (UMR LISST, bureau d'étude Echelles et Territoires), **Natalia Suarez-Moya** (UMR AGIR, INRAE) et **Lucie Viou** (PSDR4 Occitanie, INRAE/ Région Occitanie).

